

Ce bulletin du "Cercle Royal Apicole de Nivelles", ASBL, est dans la continuité de celui créé en 1970 par le "Cercle Royal Apicole de Nivelles et Environs" fondé en 1924. Il est distribué gratuitement aux membres du Cercle et aux personnes de la région intéressées par l'apiculture. Son but est d'informer les membres qui ne participent pas aux activités du Cercle, annoncer et commenter les conférences.



**Cercle
Royal
Apicole
de Nivelles**

Mais aussi de faire connaître auprès du public notre section et les expositions auxquelles nous participons. Ce bulletin n'a pas la prétention de remplacer ni même de vouloir compléter la revue « Apiculture en Wallonie ».

« Quand le dernier arbre sera abattu, la dernière rivière empoisonnée, le dernier poisson capturé, la dernière abeille infestée, alors vous découvrirez que l'argent ne se mange pas »

(Les articles parus dans ce numéro n'engagent que leurs auteurs)

Cotisations 2024 à verser au N° BE59 0018 0719 0226

Membres de soutien : 15 € (revue du Cercle)

Membres apiculteurs : 30 € (comprenant l'abonnement à la revue « Apiculture en Wallonie », à la revue du Cercle et l'assurance responsabilité civile pour le rucher).

En cas d'accident, avertir au plus vite le secrétariat de la FABW
Jean-Michel Doncq au 010 / 86 19 49 ou par GSM 0477 / 48 30 94
Adresse secrétariat: Rue du rand Brou N° 64 à 1320 Tourinnes-la-Grosse
secretariat.fabw@doncq.be
<http://fabw.be>

Guy Van Ael – Président

Allée des Sources, N° 2 à 1400 Monstreux 0486 / 82 02 34
benedicte.tintinger@hotmail.com

Vincent Hemberg

Rue Passe-tout-Outre, 8 à 7340 Warquignies 0478 / 96 78 90 vincent.hemberg@gmail.com

Christophe Lippevelts

Rue de la Station, 16 à 7160 Chapelle-lez-Hairlaimont 0498 / 59 00 94
lippevelts.Christophe@gmail.com

Philippe Mahy – Responsable du rucher tampon

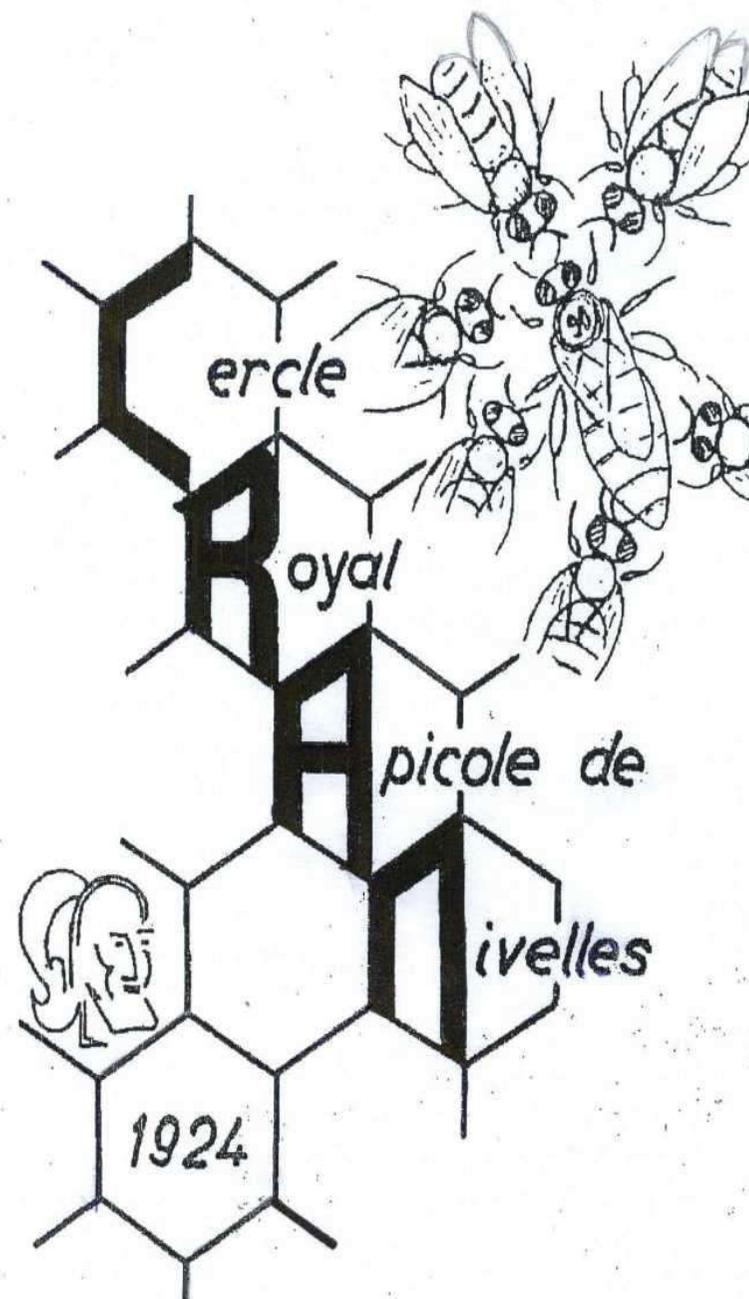
Rue Barbette, N° 13 à 1404 Bornival 0477 / 46 32 17 barbette13@yahoo.fr

Maxime Pierson

Rue Haneliquet, 2 B0201 à 1401 Baulers 0479 / 52 20 76 maxime@pierson.be

Jean-François Charlier – Rédacteur, Trésorier & Moniteur-club

Avenue du Centenaire, N° 12 à Nivelles 0494 / 98 02 96 jfcharlier59@gmail.com



"apiculturenivelles"

N° 112 JANVIER 2024

Le petit mot du Rédacteur :

Chers membres du Cercle apicole de Nivelles, chères lectrices, chers lecteurs, amies et amis des abeilles

Après quelques éditoriaux pessimistes comme me l'ont fait remarquer plusieurs amis du CRAN, je me suis programmé « plus positive attitude » pour cette fois et enrober les bons vœux que je ne manque pas de vous souhaiter.



Malgré qu'il y en ait a eu « pour tous les goûts en cette année 2023, et si une inattendue belle récolte en a récompensé plus d'un, je garderai néanmoins une grande tristesse de 2023, sans entrer dans aucune polémique climatique, biodiversifiée, freloneuse, politique ou guerrière, ce n'est pas l'objet principal de notre revue.

Je vous présente donc, à vous toutes et tous, et à vos familles les bons vœux de circonstances au nom du Comité du Cercle, et en mon nom personnel.

En vous souhaitant principalement une bonne santé et en espérant que vous obtiendrez beaucoup de satisfactions de tous ordres en 2024.

Pour compléter, voici des vœux repris in extenso chez le bien connu Oncle Max, qui a résumé une bonne part des espoirs des nombreux apiculteurs hobbyistes que nous sommes.

« Des vœux pour cette année 2024: que les pouvoirs publics à tous les niveaux prennent conscience de la gravité de la situation pour les abeilles mellifères, pour l'ensemble de notre entomofaune, pour la végétation spontanée ou sauvage; qu'ils favorisent la transition des activités agricoles vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement, du bétail, des agriculteurs eux-mêmes, et régénératrices de la biodiversité; qu'ils subsidient efficacement la plantation massives d'arbres et arbustes mellifères, ainsi que la lutte contre le frelon asiatique. Ce changement de paradigme indispensable ne se fera qu'à condition que des pouvoirs publics courageux l'encouragent au nom de l'intérêt commun primordial des hommes et de leur environnement, rompant ainsi avec les impératifs individualistes habituels du néo-libéralisme ambiant ».

Hum ! Positive attitude, disions-nous.

2024 sera en tout cas une année importante pour notre **Cercle qui fêtera ses 100 ans d'existence**. Nous avons prévu une exposition d'une semaine dans les locaux du Vaux-Hall sur la Grand'Place, une conférence, un film au Ciné4 et diverses activités afin de **promouvoir « l'Abeille, les pollinisateurs et l'apiculture »** ... notre raison d'être, et notamment auprès des écoliers.

Les premiers pas ont déjà été accomplis (réservation de la salle, etc) avec, nous devons le signaler, l'aide de la Ville de Nivelles. Nous aurons besoin de nombreux volontaires pour cette action. Mais tout cela prendra forme et nous en parlerons plus en détail lors de notre AG.

D'autres actions importantes se dérouleront aussi cette année, dont la poursuite des luttes contre l'invasion du frelon asiatique. Après avoir vécu la destruction de près de 120 nids à Nivelles en 2023, nous voudrions améliorer nos méthodes qui passent par une amélioration pour les **piégeages essentiels de printemps**, la poursuite de l'information du public par tous les « canaux » disponibles dont le « Vespa Hunter 1400 » et la recherche et destruction des nids (au moins ceux repérés) en automne. Ici aussi, et j'insiste, sans aucun prosélytisme de ma part, nous devrions recevoir une aide de la Commune. Nous sommes en attente d'un plan concret dont vous serez informés en temps voulu. En attendant, dans le cadre du PCDN « groupe abeilles » **nous avons invité le « monsieur frelon » du groupe F bruxellois, Louis Monéger à venir exposer en début d'année sa méthode et son expertise sur le sujet.**

Mais ce n'est pas tout, voyez en page suivante le calendrier de diverses activités et rencontres intéressantes et/ou instructives qui vous seront proposées. Salutations à toutes et tous, Jf Ch.

La vie du Cercle

apicultureenivelles.be ou le [Teams](#)

Prochaines activités et conférences du Cercle apicole de Nivelles

Contact Guy Van Ael 0486 / 82 02 34 ou J-F Charlier

Les conférences pourraient dorénavant se dérouler dans des locaux différents suivant les possibilités de les emprunter.

L'ASBL Émeraude (accueil de jour et logements pour public adultes handicapés) à 1401 Baulers Avenue de la Gare, N°7 ou la « **MJ SQAD** » ou « Maison des Jeunes » qui se trouve **Rue de Charleroi** (derrière l'Église des Saints Jean et Nicolas).

Prochaine conférence:

"Plantations et organisation d'un jardin mellifère" par Jean-Nicolas Arnould le vendredi 12 janvier 2024 à 19h30 dans les locaux de l'ASBL Émeraude Avenue de la Gare, 7 à Baulers

le **Cercle royal apicole de Nivelles** a le plaisir de vous inviter au repas de la **Saint-Ambroise qu'il organise le samedi 20 janvier 2024 à 19h00 dans la salle de « La Ferme des Églantines »** Chemin de Fontaine l'Évêque, N°8 à Nivelles 067/841010

Renseignements Guy ou Jf



AG du Cercle royal apicole de Nivelles dimanche 11/2 à 14h30

"Observations au trou de vol" par Renaud Delfosse le 15 mars 2024

Le coin des petites annonces

Le Cercle royal apicole de Nivelles n'est pas partie prenante dans les achats de colonies et/ou de matériel d'occasion entre membres. Il relaye uniquement les infos et ne pourrait en aucune manière être tenu responsable en cas de désaccord entre vendeur et acheteur.

4 grilles à Reines DDT 10 neuves acier galva sans cadre 6€ ou 22€ les 4

Agenda chez nos collègues apiculteurs, consultez leurs sites web.

L'Abeille du Hain (Wauthier-Braine) abeilleduhain@live.be

Chemin du Rosoir, N°10 à Wauthier-Braine Contact : **Agnès Beulens** 02/366.03.30

Vendredi 19 janvier 19/30 « La rehausse du plancher et ses applications » par MayaGyver Guy Séressia

SRAWÉ Société royale d'Apiculture de Wavre et Environs (avec soutien Ville de Wavre) www.srawe.be Contact : thierry.vanderschelden@gmail.com ou tél 0477/56 46 43

SRABE Société royale d'Apiculture de Bruxelles & Environs « Bruxelles m'abeilles »
Au Potelier des Pilifs, Rue du Craetveld 124 - 1120 Neder-Over-Heembeek

Ruchers Réunis d'Ittre et environs

Conférence « Débuter simplement dans l'élevage de reines de race »

Dominique Dechamps Président des RRI le 2 mars 2024, de 14 à 16h

Au local du Bauthier, rue de la Montagne, 36 à Ittre (2ème étage)

Le but est de détailler toutes les opérations à réaliser dans le cadre du processus d'élevage choisi, et de pouvoir être réalisé par tout apiculteur qui maîtrise les techniques de base pour gérer un rucher.

L'AAJIE (Association des Apiculteurs Jodoigne, Incourt et Environs) eddy.dagrain@aajie.be

Cercle Apicole de Charleroi CAC secretariat.cac.charleroi@gmail.com

Maison communale de Marchienne-au-Pont Place Kennedy, N°1

Rebecq-Enghien <http://www.apiculture-rebecq-enghien.be/> 0479/65 95 94

Musée du Miel et de l'Abeille à Lobbes (Royale Amicale Sylvain Thibaut)

Rue Fontaine Pépin, N°12 à 6540 LOBBES

Infos : 0499/29.08.41

www.museedumie.be

<http://abeilleetnature.be>

UFAWB (Union des Fédérations apicultrices de Wallonie & Bruxelles)

rédaction de la revue « Apiculture en Wallonie » : rédaction Benoit Urbain +32 477 206806

apiculture.en.wallonie@gmail.com

Autres sites importants:

beewallonie.be

CARI <https://www.cari.be>

<http://butine.info/> 010/47 34 16 info@cari.be

Positive attitude ? Celles de « Ces fleurs qui apprennent à se passer des pollinisateurs dont les populations s'effondrent »

Face au déclin des pollinisateurs, des fleurs réduisent leur production de pollen et s'autofécondent plus qu'avant. Enclenchant un dangereux cercle vicieux, révèle une étude scientifique française.

C'est une découverte à la fois étonnante et inquiétante que révèle une étude menée par une équipe du Centre d'écologie fonctionnelle et évolutive (Université de Montpellier) : en une trentaine d'années, la pensée des champs (*Viola arvensis*) a évolué afin de s'adapter au déclin massif des populations de pollinisateurs.

Cette plante qui comme son nom l'indique pousse essentiellement dans les zones agricoles développe aujourd'hui des fleurs 10 % plus petites et qui produisent 20% de pollen en moins que dans les années 1980-90.

Pour Pierre-Olivier Cheptou, directeur de recherche au CNRS et superviseur de l'étude, ce qui est ainsi démontré "c'est que les pensées sont en train d'évoluer pour se passer des pollinisateurs".

"On a ainsi noté une augmentation de l'autofécondation de ces plantes de 25% par rapport à il y a 30 ans", dit-il. Aujourd'hui, 80% d'entre elles se passent des pollinisateurs pour se reproduire. Elles s'adaptent ainsi à la raréfaction de ces insectes afin d'assurer leur survie. Cette découverte va jusqu'à bousculer la théorie de l'évolution. Car si ce qu'a théorisé Darwin sur l'adaptation du vivant à son environnement reste vrai, cela s'est produit ici non pas sur plusieurs milliers d'années, mais en trois décennies à peine...

Or, cette adaptation accélérée n'est pas sans conséquences néfastes. D'abord pour la plante elle-même. Car, dit Pierre-Olivier Cheptou, "ce qui fonctionne probablement à court terme pourrait limiter la capacité de l'espèce à s'adapter aux changements environnementaux futurs". Par ailleurs, un cercle vicieux risque de s'enclencher : des fleurs plus petites et moins riches en nectar, donc moins nourricières pour les pollinisateurs, cela va encore accroître la pression sur les populations de ces insectes. Et donc sur toute la chaîne alimentaire, à commencer par les oiseaux. L'impact sera aussi présent en termes de rendements agricoles puisque 75% des cultures dépendent des pollinisateurs.

"Notre étude démontre que les effets de la perte des pollinisateurs ne sont pas facilement réversibles, car les plantes ont déjà commencé à s'adapter à ce déclin, ajoute Samson Acoca-Pidolle, doctorant à l'Université de Montpellier et premier auteur de l'étude. D'où l'importance d'enrayer le plus rapidement possible le déclin des pollinisateurs pour éviter de mettre un terme aux relations entre plantes et pollinisateurs, vieilles de plusieurs millions d'années."

Une étude réalisée grâce à "l'écologie de la résurrection"

Pour mettre en évidence l'évolution des fleurs actuelles par rapport à celles d'il y a 30 ans, l'équipe de chercheurs a eu recours à la méthode appelée "écologie de la résurrection". Cette pratique consiste à comparer des individus qui vivent actuellement à d'autres de la même espèce qui vivaient dans le passé. Dans le cas de cette étude, publiée dans le journal scientifique *New Phytologist* ce mercredi, les plantes anciennes ont été "ressuscitées" depuis des graines collectées dans les années 1990-2000 et conservées par les Conservatoires botaniques nationaux de Bailleul et du Bassin parisien. La comparaison entre les pensées anciennes et celles qui poussent aujourd'hui dans les mêmes champs du Bassin parisien permet de comprendre l'évolution qui a eu lieu durant cette période.

L'étude n'a porté que sur une seule espèce de fleurs. "Mais il n'y a pas de raison que ce soit différent avec d'autres plantes", dit Pierre-Olivier Cheptou.

Alain Wolwertz « Vers l'Avenir » du mercredi 20 décembre 2023

FOCUS Santé
virus, toxicologie, alimentation, sélection, climat, gestion sanitaire, varroa, législation, bonnes pratiques apicoles, espèces exotiques envahissantes

Octobre 2023 - Mars 2024
20h - 200M

26/10 - Philippe Givet et Michel Pechinot - Conseiller les apiculteurs sur la santé des abeilles / 09/11 - Yves Layec - Gestion sanitaire de la colonie / 30/11 - Alexis Ballis - Qualité des sirops de nourrissage et des pâtes protéinées / 07/12 - Noa Simon Delso - Politique européenne et projet B-THENET / 11/01 - Anne Dalmon - Comment limiter l'impact des virus dans les colonies d'abeilles? / 08/02 - Florian Bastin et Oriane Rollin - Les risques liés aux espèces exotiques envahissantes / 22/02 - Benjamin Basso - Santé et sélection / 29/02 - Oriane Rollin - Environnement et intrants / 07/03 - Agnès Fayet - L'encadrement sanitaire EU/FR/BE / 21/03 - Victor Herman - Méthodes de gestion et de suivi de la varroase: études de cas

Infos pratiques

- Cycle complet: CARIPASS = gratuit - CARI = 40 € - Non membre = 60 € - Conférence à l'unité = 10 €
- Inscritez-vous auprès de Fatine AVANT LE 30/09 - info@cari.be
- OBJET: FOCUS Santé
- Place réservée après versement sur le compte: IBAN : BE55 0682 0176 1744

Programme sous réserve de modifications
En raison de certains abus, aucune diffusion des liens de réécriture ne sera possible.

Nivelles : les frelons asiatiques sous surveillance

La Ville prévoit des actions en 2024 pour lutter contre l'invasion des frelons asiatiques, de plus en plus nombreux sur le territoire communal.

Lors du dernier conseil communal, Véronique Vandegoor (DéFI) a interrogé le collège à propos des nids de frelons asiatiques, qui sont découverts en grand nombre sur le territoire de Nivelles après la chute des feuilles des arbres. Un groupe spécifique a même été créé sur les réseaux sociaux pour organiser le repérage et la traque de ces nids. Mais des informations diverses circulent à propos de la prise en charge de la destruction. Certains expliquent que les pompiers n'interviennent plus systématiquement, d'autres conseillent le recours à des firmes privées voire à des apiculteurs...

"Pourriez-vous nous dire si la Ville intervient dans les frais lorsque le nid n'est pas situé dans un lieu privé ? a demandé la conseillère amaranthe. Et si ce n'est pas le cas, pourriez-vous examiner la possibilité de prévoir un montant pour cela dans le prochain budget communal ?"

Dans sa réponse, Pascal Rigot (Écolo), échevin de l'Environnement, a confirmé que la présence des frelons asiatiques est en augmentation importante à Nivelles, comme d'ailleurs partout en Wallonie. Depuis la fin de l'été, beaucoup de nids sont effectivement signalés, entraînant des interventions pour les détruire. Cette neutralisation des nids se fait en fin de saison alors qu'au printemps, c'est plutôt le piégeage des reines qui semble le plus efficace.

Les pompiers peuvent intervenir chez un particulier, mais leur facture serait plus élevée que celle d'une société privée

Pour l'échevin aplot, un article de presse expliquant ce qui se passe dans la région du Centre a créé la confusion, laissant croire que les pompiers n'interviennent plus chez nous. Ce n'est pas le cas en Brabant wallon : lorsqu'un nid de frelons asiatiques est découvert sur un terrain public, la zone de secours intervient gratuitement si la demande vient d'une administration communale. C'est également gratuit pour les interventions sur le site des écoles, des crèches ou même chez les accueillantes d'enfants.

Si le nid de frelons asiatiques se trouve chez un particulier qui n'entre pas dans ces catégories, les pompiers peuvent aussi intervenir, mais il faut alors s'acquitter d'un montant forfaitaire de 100 €. Les habitants ont également la possibilité de faire appel à des indépendants ou à des sociétés spécialisées, dont les tarifs sont moindres. "Souvent entre 50 € et 80 €", a expliqué l'échevin.

Pascal Rigot a aussi précisé que le sujet préoccupe le collège communal : des actions sont en préparation pour 2024, avec une action de sensibilisation au printemps prochain et une campagne d'éradication. "On en reparlera sans doute lors des débats budgétaires, a conclu l'échevin. Il faut savoir que les frelons asiatiques représentent un problème sur le plan de l'environnement puisqu'ils tuent les abeilles, mais c'est aussi un vrai souci pour la sécurité publique. En France, il y a déjà eu des morts à la suite d'attaques. Le service environnement est en contact avec la zone de secours et les apiculteurs de Nivelles pour suivre la situation."

Vincent Fifi « Vers l'Avenir » du vendredi 8 décembre 2023

Environnement

Les frelons asiatiques ont des effets ravageurs pour les abeilles

Les frelons asiatiques sont à l'origine d'une mortalité accrue des abeilles, ressort-il d'une enquête menée auprès de plus de 300 apiculteurs par l'Institut flamand de l'apiculture (VBI). Avant même la mortalité hivernale habituelle, 18 % des colonies d'abeilles ont ainsi déjà péri. L'abeille mellifère est une proie convoitée par le frelon asiatique, en recrudescence en Belgique depuis plusieurs années. Dans sept ruches vides sur dix, la présence du frelon asiatique a été détectée, selon le VBI. Dans ces colonies, l'institut a constaté une perte de 31 %.

D'après une enquête de l'UGent, 17 % des abeilles sont mortes durant l'hiver dernier. Avec 22 % en Flandre, ce chiffre est remarquablement plus élevé qu'en Wallonie. La norme des pertes annuelles dues à la mortalité hivernale a longtemps été de 10 %.

L'augmentation de la mortalité des abeilles est conforme aux prévisions, selon la chercheuse Ellen Danneels (UGent). "En raison de l'acarien Varroa (un acarien parasite de l'abeille adulte, NDLR) et de la pression accrue des frelons asiatiques, nous nous attendons à une augmentation de la mortalité des abeilles, bien qu'il soit difficile de savoir exactement de quoi elles sont mortes", explique-t-elle. "Les frelons chasseurs provoquent un stress chez les abeilles, qui ont peur de s'envoler et reçoivent donc moins de nourriture. Une ruche peut donc mourir d'inanition plutôt que d'attaques directes de frelons."

D'après le VBI, une mortalité importante des abeilles pourrait mettre en péril la pollinisation des cultures. En effet, le frelon asiatique n'est pas un pollinisateur, qu'il ne remplace d'ailleurs pas. L'institut flamand estime que les dommages causés à la biodiversité sont particulièrement élevés.

La chercheuse Ellen Danneels est encore plus préoccupée par le sort des abeilles sauvages, car elles "ne sont pas gérées et sont plus faibles face au frelon asiatique". Presque tous les apiculteurs flamands prennent pourtant des mesures contre cette espèce exotique envahissante, assure le VBI. Nombre d'entre eux décident finalement de mettre fin à leurs activités.

En Wallonie, un plan d'actions pour 2024 est en cours de réflexion avec le secteur, indique-t-on au cabinet du ministre de l'Agriculture Willy Borsus (MR). Ce dernier avait déjà décidé, en avril dernier, de mettre en place un plan d'actions contre le frelon asiatique, qui s'articule notamment autour du piégeage des reines fondatrices au printemps. Le plan prévoit aussi la mise en place d'une formation certifiante par le CRA-W – le centre wallon de recherches agronomiques – à destination des associations d'apiculteurs, des communes, des provinces, des pompiers et des professionnels, sur les techniques de neutralisation des nids de frelons.

Belga le 7 décembre 2023

Les Amis des Abeilles du Val d'Oise (AAVO) Page spéciale sur leur site avec tutoriels protections des ruches, modèles de pièges, etc.

https://www.abeilles95.fr/?page_id=5216&fbclid=IwAR2DAJbU4c3FFvAUBZ9YEhwl3vjUgD6Sk9-uDp1u13L25u2U79kVXxcmbA (voir Apiculture en Wallonie)

Fab Labs en Wallonie <https://www.hablab.be/hablab-fablab/>

Quelques précisions au sujet des nid de frelons (À méditer. Positive attitude ?????)

Qui doit intervenir sur un terrain comme :

- *un terrain communal* ? la commune via la zone de secours ou un neutralisateur formé ou un désinsectiseur privé **si et seulement si** il y a un risque pour la santé publique ;
- *une route provinciale* ? la province via la zone de secours ou un neutralisateur formé ou un désinsectiseur privé **si et seulement si** il y a un risque pour la santé publique ;
- *un terrain IDEA* ? idem communes ;
- *sur le bord de la route* ? tout dépend de quelle entité relève la route : la commune (voir ci-dessus), la province (voir ci-dessus) ou la Région **si et seulement si** il y a un risque pour la santé publique ;
- *une école* ? si école communale ou provinciale, voir ci-dessus (commune ou province). Sinon, relève de la Communauté française et de la responsabilité du chef d'établissement qui devrait s'adresser à un neutralisateur formé ou un désinsectiseur privé **si et seulement si** il y a un risque pour les personnes qui fréquentent l'école ;
- *abord de l'hôpital* ? il y a des hôpitaux à statut privé ou public (gestionnaire de droit privé ou public). Dans les 2 cas, la réaction face à un nid de frelon asiatique relève de la responsabilité du directeur qui devrait s'adresser à un neutralisateur formé ou un désinsectiseur privé **si et seulement si** il y a un risque pour la santé des personnes qui fréquentent le lieu.

Autres cas (base volontaire) :

terrain privé : le responsable de la propriété pourrait s'adresser à un neutralisateur formé ou un désinsectiseur privé s'il estime qu'il y a un risque pour la santé des personnes qui fréquentent le lieu (sur base volontaire et à ses frais) ;
tous types de terrains, pas de problème de santé publique mais présence d'un rucher à moins d'un kilomètre du nid : à la demande de l'apiculteur concerné (identifié auprès de l'AFSCA) et avec l'accord du propriétaire du terrain si propriété privée, une section apicole locale faisant partie du réseau subsidié par la Région pourrait (devrait dans la mesure de ses moyens) intervenir gratuitement. En l'absence de couverture par une section (critères non rencontrés ou zone non couverte), l'apiculteur n'aurait d'autre ressource que de s'adresser à un neutralisateur formé ou un désinsectiseur privé (à ses frais).

Difficile de distinguer « doit » et « peut ». Dans les cas évoqués par M. Leclercq, la responsabilité des communes, etc., est engagée vis-à-vis du public, mais l'action est toujours laissée à l'appréciation du responsable. En terrain privé, base volontaire. Pour ce qui est des sections, il y a une obligation de principe mais elles agissent en fonction de leurs moyens.

Dans tous les cas, l'intervention doit être raisonnée (pas d'intervention systématique ou « tous azimuts »). Deux choses à prendre en compte : le risque pour la santé des personnes ou un impact potentiel sur un rucher.

Bien cordialement,

Jean-Marc CHEVAL

Attaché

Service Public de Wallonie

agriculture ressources naturelles environnement

Département du Développement, de la Ruralité, des Cours d'Eau et du Bien-être animal

Direction de la Qualité et du Bien-être animal

Chaussée de Louvain, 14 - B - 5000 - NAMUR

Tél. : +32 (0)81 649 599 • Fax : +32 (0)81 649 544

Mail: jeanmarc.cheval@spw.wallonie.be

À l'inverse des certaines recommandations officielles, peut-être pas sur cet automne archi-pluvieux, mais dans l'absolu, Une info (reprise dans le bulletin de décembre de « l'Abeille du Hain »)

Le 10/11/2023, j'ai enlevé un autre nid d'un arbre à Kessel-Lo avant-hier (le 9/11 donc). Il y avait encore beaucoup d'activité, donc ce n'est certainement pas que les nids sont abandonnés pour le moment.

J'ai tout compté aujourd'hui. Le nid était composé de 8 rayons. Les 5 meilleurs étaient (un peu) vides. Dans les 3 dernières rangées, il y avait encore beaucoup de couvain, à la fois des œufs, des larves et des pupes. Il y avait 1747 individus au total.

828 mâles, 0,43 grammes en moyenne.

454 ouvrières, 0,38 grammes en moyenne.

464 femelles de plus de 0,60 grammes, donc je suppose que des reines, en moyenne 0,71 grammes.

Si c'est vrai, il y a beaucoup de reines pour une portée de taille moyenne.

Peut-être qu'avec le mauvais temps elles vont toutes rester dans le nid au lieu d'aller s'accoupler et chercher un endroit pour hiverner ?

Des centaines d'ouvrières ont été piégées par des apiculteurs locaux le mois dernier, ce qui a pu affecter le ratio mâles/femelles/reines dans ce nid. Tom Vrancken

Politique de l'UE. Les députés demandent un étiquetage plus clair du miel pour freiner la hausse des importations frauduleuses

Le Parlement européen a approuvé une position ambitieuse avant les négociations avec les ministres de l'UE sur la refonte des règles européennes de commercialisation du miel, dans le but d'endiguer les flots d'importations de contrefaçon provenant principalement de Chine.

Un étiquetage plus transparent du pays d'origine sur tout le miel importé est la principale modification proposée à la révision par la Commission des directives dites du petit-déjeuner, convenues par les législateurs européens lors d'un vote en plénière tenu à Strasbourg jeudi (12 décembre). L'objectif principal de la position du Parlement est d'inverser la flambée de fraude affectant le secteur du miel. En mars 2023, l'Office antifraude de l'UE (OLAF) a publié un rapport choc concluant que 46 % du miel importé de pays tiers vers le marché unique était soupçonné d'être non conforme à la législation du bloc.

La situation devrait s'aggraver car les méthodes officielles de détection actuellement utilisées ne permettent pas de détecter tous les abus, d'autant plus que l'utilisation de sirops de sucre est extrêmement difficile à identifier, même avec des analyses sophistiquées.

« Nous mettrons fin aux pratiques frauduleuses autour des étiquettes de miel, qui devront à l'avenir indiquer clairement les pays d'origine », a commenté l'eurodéputé Alexander Bernhuber (Autriche/Parti populaire européen) après le vote.

Bernhuber, le rapporteur du Parlement sur ce dossier, a déclaré que les mesures proposées seraient suffisantes pour « protéger les consommateurs et les apiculteurs du miel frelaté et faciliter les choix éclairés des consommateurs grâce à plus de transparence ».

Le changement climatique a déjà affecté la production de miel de l'UE, tandis que les détaillants et les transformateurs alimentaires semblent préférer le miel importé moins cher – principalement de Chine et d'autres pays asiatiques comme le Vietnam – aux produits européens. Selon le lobby des agriculteurs européens Copa-Cogeca, cette combinaison de causes pourrait entraîner la perte de cinq millions de colonies d'abeilles en Europe d'ici 2030.

La Chine est actuellement le plus grand producteur de miel au monde avec 473 millions de tonnes produites en 2021, soit 27 % de la production mondiale. L'UE suit avec 228 millions de tonnes, soit 13 % de la part mondiale.

« En Hongrie, en Italie, en France, un peu partout en Europe, il y a des apiculteurs professionnels qui meurent parce qu'ils ne peuvent plus vendre leur miel car ils doivent concurrencer déloyalement le miel de Chine. Eh bien, l'Europe doit faire

quelque chose », a déclaré à L'Observatoire de l'Europe à Strasbourg Yvan Hennion, président du groupe de travail sur le miel du Copa-Cogeca.

Les députés sont allés plus loin en considérant les nouvelles exigences en matière d'étiquetage comme la première étape dans la mise en œuvre d'un système complet de traçabilité qui devrait garantir l'accès aux informations essentielles concernant non seulement l'origine du miel mais également l'année de production et un identifiant unique du producteur.

Les législateurs du Parlement européen souhaiteraient également autoriser les autorités compétentes des États membres à suivre toute la chaîne jusqu'aux apiculteurs récoltants ou, dans le cas du miel importé, jusqu'au producteur.

« Pour garantir l'exactitude des informations sur le pays d'origine du miel, la mise sur le marché doit être conditionnée à l'exactitude des informations fournies sur la composition du produit », peut-on lire dans le texte approuvé.

Après le vote du Parlement, les négociations interinstitutionnelles avec le Conseil de l'UE commenceront et, étant donné que les ministres se sont déjà mis d'accord sur leurs positions de négociation, il y a de fortes chances qu'un accord soit conclu avant la fin de la législature l'année prochaine.

NDLR : Le but étant d'indiquer toutes les origines de chaque miel sur chaque pot. Et si possible le pourcentage de chaque lot lors d'un mélange de différents miels, pratique ô combien chérie par l'agro-industrie.

Entendons-nous bien. Il n'y a aucune honte à trouver un pot de miel de Pologne, ou de Roumanie par exemple. Beaucoup d'apiculteurs de ces régions travaillent proprement. Mais au moins les consommateurs auront l'information, et pourront acheter en connaissance de cause.

N'oublions d'ailleurs pas les « sans étiquettes », données incomplètes ou allégations santé et autres irrégularités pas si rares que cela parmi nos chers apiculteurs belges ou wallons.

En complément et en conclusion de ces infos, signalons la très intéressante conférence de Agnès Fayet, administratrice du Cari, sur « Les adaptations des méthodes apicoles dues aux changements climatiques ».

On y apprend notamment que les productions de miel plongent d'année en année dans tout le pourtour méditerranéen à cause de la sécheresse. L'Europe du Nord étant moins impactée, bien que... Et puisque nous sommes importateurs en UE, il est plus que temps qu'un règlement (que j'espère personnellement assorti des sanctions) voie le jour pour protéger les apiculteurs. Un autre élément serait d'instaurer une taxation à l'entrée des miels étrangers puisque les professionnels n'arrivent plus à écouler leurs stocks car trop chers. Mais ce serait une autre histoire et on risque de me « taxer » de stalinien, cette fois.

Merci MM. Thatcher and Reagan.

